

Thème : Quelles Stratégies Industrielles pour assurer la Résilience des Marchés

Responsables:

Pr. M. Baudry (Université Nanterre) & Pr. B. Dumont (Université Sorbonne Paris Nord)

Depuis la pandémie de Covid-19, nous avons assisté à une série de chocs exogènes. Ces derniers ont entraîné une forte volatilité sur le marché des matières premières et d'importantes perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ces chocs d'offre ont mis en évidence que la sécurité des approvisionnements est également une question de sécurité économique. A cet égard, la littérature économique montre que des chocs microéconomiques peuvent amplifier les fluctuations macro-économiques. Il est donc important pour les pouvoirs publics de disposer d'outils et/ou de politiques pour assurer le bon fonctionnement des marchés.

Dans un tel contexte, les décideurs politiques des principaux pays occidentaux ont redécouvert l'importance cruciale d'avoir des chaînes d'approvisionnement résilientes et mettent désormais en avant les questions de souveraineté économique. La récente itération de la politique industrielle s'inscrit dans cette perspective et repose sur une stratégie de « de-risking ». Ainsi, la promulgation en 2022 de *l'Inflation Reduction Act* aux Etats-Unis par l'administration Biden est illustrative des stratégies des pouvoirs publics en matière de stratégies industrielles. L'un des objectifs de l'IRA est d'inverser le déclin de la base manufacturière américaine. Il est également de lutter contre le réchauffement climatique en réduisant de 50% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport à 2005. En pratique, le programme de l'IRA comporte des subventions directes à l'investissement et à la production, notamment dans les secteurs de l'énergie et dans certains secteurs industriels considérés comme stratégiques. Y figurent également un certain nombre d'incitations fiscales et l'instauration de règles de contenu national afin de bénéficier de ces aides. Enfin, des interdictions d'exportation visant la Chine concernant certains types de semi-conducteurs et l'équipement nécessaire à leur fabrication ont également été promulgués. Ce type de restriction n'a cessé de se multiplier depuis 2010, notamment de la part de la Chine et se traduit par des stratégies de « tit-for-tat » de la part de certains Etats. En pratique, ces mesures sont susceptibles de fausser les échanges, notamment en raison des exigences de contenu local interdites par les règles de l'OMC et de la mise en oeuvre de barrières aux échanges.

L'Union européenne n'est pas en reste. Elle a notamment institué un plan industriel, le "Pacte Vert pour l'Europe", suivi du Règlement européen sur les semi-conducteurs en 2023 et des propositions visant à mettre temporairement de côté les règles relatives aux aides d'État qui limitaient les subventions aux entreprises des pays membres. D'autres initiatives ont également vu le jour dans d'autres zones économiques. Ainsi, le Parlement sud-coréen a quant à lui approuvé le *K-Chips Act*

en réponse au *Chips Act* et au *Science Act* des États-Unis. La Chine, de son côté, a instauré des politiques telles que le *Made in China 2025* et le *Belt and Road Initiative*, qui, selon certains, ont été conçues pour développer l'écosystème commercial d'exportation de la Chine.

L'objectif de cette action est quadruple :

- Analyser les différentes modalités de mise en œuvre des politiques industrielles. Plus précisément, les pratiques de « de-risking », « re-shoring » ou « friend-shoring » ;
- Analyser de manière comparative les politiques industrielles accompagnant la lutte contre le réchauffement climatique des États-Unis et de l'UE ;
- Évaluer l'impact des politiques industrielles en termes d'innovation et de diffusion technologique ;
- À l'aune de la course aux subventions, analyser les distorsions de concurrence qui peuvent apparaître.

1/ Les modalités de mise en œuvre des politiques industrielles

Les modalités de mise en œuvre des politiques industrielles dépassent aujourd'hui les frontières nationales ou supranationales (comme l'UE) avec l'émergence de nouvelles alliances et de concepts tels que le "friend-shoring", ou l'approvisionnement en matériaux et en composants auprès de partenaires commerciaux de confiance. Parmi les exemples, citons l'alliance *Chip 4* proposée par l'administration Biden, qui doit créer une "chaîne d'approvisionnement « démocratique » dans le secteur des semi-conducteurs" couvrant le Japon, la Corée du Sud, Taïwan et les États-Unis ; l'accord du Groupe des 7 visant à gérer collectivement les risques dans les chaînes d'approvisionnement en minerais critiques ; et le partenariat Royaume-Uni-Japon sur les semi-conducteurs.

Il s'agira ici d'analyser ces pratiques à l'aune de leur efficacité et de leur capacité à réduire les vulnérabilités identifiées.

2/ Les politiques de lutte contre le changement climatique

Les politiques industrielles mises en œuvre dans les années '80s étaient principalement axées sur la croissance économique et la création d'emplois. Aujourd'hui, elles se concentrent davantage sur la réalisation d'objectifs climatiques, la sécurisation des chaînes d'approvisionnement et le dépassement de la frontière technologique. Au niveau européen, la politique industrielle dite « verte » est la pierre angulaire du *Green Deal Européen*. Celui-ci repose sur deux piliers: d'une part, l'atténuation, avec pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre; d'autre part, l'adaptation compte tenu de l'inertie du système climatique.

L'objectif de ce deuxième sous axe sera d'examiner les stratégies de lutte contre le changement climatique de l'UE, et plus généralement des pays membres de l'OCDE. Il s'agira notamment de comparer les investissements dédiés et d'évaluer leur efficacité. L'objectif sera également d'analyser les mérites des différents instruments disponibles tels que la taxe carbone.

3/ Impact des politiques industrielles en matière de création et de diffusion technologique

De par le monde, les Etats membres de l'OCDE mettent en place, à coup de subventions massives, des politiques industrielles et de l'innovation pour promouvoir l'émergence de nouvelles industries plus vertes, et augmenter la capacité d'innovation bas carbone de leurs entreprises. Il s'agira ici de s'intéresser à la production de technologies avancées telles que les véhicules électriques, les batteries, par exemple.

L'objectif de ce troisième sous-axe sera d'examiner comment coordonner au mieux les politiques pour réduire la vulnérabilité à l'égard de la Chine et d'autres pays considérés comme non fiables. Il s'agira également d'étudier les performances des politiques menées par les principaux pays industrialisés, ainsi que leurs limites. En s'appuyant sur les données brevets ou d'autres sources statistiques, l'objectif sera également d'étudier la génération des technologies vertes au sein d'un secteur mais également leur diffusion entre secteurs.

4/ Course aux subventions et distorsions de concurrence

Les subventions prévues dans le cadre de l'IRA sont d'un montant quasiment identique à celles de l'Union Européenne mais elles s'en distinguent au sens où elles se concentrent principalement sur le déploiement de masse des technologies vertes, plutôt que sur l'innovation. Le Pacte vert européen, notamment à travers le récent *Net-Zero Industry Act*, permet aux pays de l'UE d'apporter des aides d'État plus rapides aux entreprises actives dans le secteur des technologies vertes. Le risque d'une telle stratégie est cependant celui d'un éclatement du marché intérieur. En effet, les données les plus récentes de la DG Comp montrent que ce sont les Etats membres ayant les plus grandes facilités financières et capables d'opérer à grande échelle qui distribuent le plus d'aides d'Etat.

L'objectif de ce quatrième sous-axe sera ici d'analyser l'étendue des règles d'Etat distribuées aux industries dites vertes et de déterminer si celles sont susceptibles de conduire à des distorsions de concurrence. Dans l'affirmative, il s'agira de rechercher des solutions alternatives moins distortives pour promouvoir les

technologies dites « vertes ». Il s'agira également d'étudier, dans le cas européen, si ces subventions présentent un risque d'éclatement du Marché Unique.